# 

* Date : 04-09-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017204049
* Auteur : COUR CONSTITUTIONNELLE

Avis prescrit par l'article 74 de la loi spéciale du 6 janvier 1989
Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 28 juin 2017 et parvenue au greffe le 29 juin 2017, un recours en annulation de l'article 81 de la loi du 25 décembre 2016 modifiant le statut juridique des détenus et la surveillance des prisons et portant des dispositions diverses en matière de justice (publiée au Moniteur belge du 30 décembre 2016) a été introduit par l'« Orde van Vlaamse balies » et Dominique Matthys.
Cette affaire est inscrite sous le numéro 6698 du rôle de la Cour.
Le greffier,
F. Meersschaut